

COMMUNIQUÉ No. 5 - 1^{er} avril 2020

Directives, indications et suggestions aux pasteurs aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Chers frères et sœurs dans le Christ,

Alors que nous poursuivons notre deuxième semaine de confinement, nous sommes aux portes du temps liturgique le plus riche de l'année : la passion, la mort et la résurrection de notre Seigneur. Certes, notre espérance est mise à l'épreuve! Toutefois, la force du Ressuscité nous pousse à vivre les prochains jours dans la créativité et dans l'émerveillement de Sa présence au cœur de nos vies, de nos familles, de nos quartiers.

A. RAPPEL DE CONSIGNES TOUJOURS EN VIGUEUR :

Je vous rappelle d'abord certaines directives qui vous ont été transmises dans l'un ou l'autre de mes 4 précédents communiqués (18 mars; 20 mars; 24 mars; 26 mars) et qui demeurent en vigueur à ce jour :

1. Tous les **lieux de culte, bureaux et espaces de rassemblements paroissiaux** sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Seule exception : les espaces dédiés aux banques alimentaires ou à d'autres services jugés essentiels pour la santé publique.
2. Seules les **célébrations des messes** en privé sont autorisées : maximum 2 ou 3 personnes présentes, incluant le célébrant, en observant les pratiques de distanciation requises. Des mesures d'hygiène sont présentées dans le communiqué du 24 mars.
3. Toutes les **funérailles à l'église** et les célébrations de la Parole dans les salons funéraires sont reportées. Les inhumations de cercueils ou d'urnes doivent se faire avec un nombre très limité de participants (2 ou 3).
4. Tous les **mariages prévus en avril et en mai** sont reportés (voir la note de la chancellerie annexée au communiqué du 26 mars).
5. **L'Onction des malades** : le seul cas admis est celui de l'Onction d'un mourant; dans ce cas, suivre les directives présentées dans le communiqué du 24 mars.
6. **Sacrement de la réconciliation** : En raison des directives très strictes qui limitent les déplacements de tous, et comme le sacrement doit être célébré en présence du pénitent, il n'est pas possible de le vivre actuellement. Pour plus de détails, voir le point 3 du présent document.



7. Pour les mêmes raisons, la **communion eucharistique** n'est actuellement pas possible, incluant le Viatique. Voir le point 3 du présent document.
8. Tous les **parcours catéchétiques** sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. On encourage, là où c'est possible, la poursuite d'activités d'initiation chrétienne pour les familles.
9. Tous les **baptêmes d'enfants et d'adultes** sont remis à une date ultérieure, sauf pour une personne en danger de mort imminente (voir les indications pratiques du communiqué du 24 mars).
10. Les **baptêmes, confirmations et premières communions d'adultes** prévus à la Vigile pascale sont reportés à une date ultérieure. Les scrutins ainsi que les autres rites préparatoires à l'initiation chrétienne des adultes sont également reportés.
11. Les **premières communions et confirmations** d'enfants, d'adolescents ou d'adultes prévues au printemps sont reportées à l'automne-hiver prochain.
12. Les directives concernant les chapelles et oratoires des **congrégations religieuses**, datées du 20 mars, demeurent en vigueur.
13. Mgr Lépine demande expressément aux ministres, prêtres, diacres, agentes et agents laïques de **70 ans et plus**, de même que **ceux et celles qui sont à risque** à cause de leur état de santé, de **rester à leur domicile**.

B. DIRECTIVES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

À l'approche des Jours saints, voici des directives, indications et suggestions qui vous guideront dans les prochaines célébrations et les activités pastorales à venir. L'ensemble de ces mesures ou initiatives respecte le principe de précaution suivant: **nous ne voulons pas provoquer malgré nous des rassemblements; nous n'encourageons donc pas des sorties ou déplacements pour les fidèles de nos paroisses.**

1. DIRECTIVES ET SUGGESTIONS LITURGIQUES :

a. Dimanche des Rameaux :

i. Quoi faire en paroisse ?

- Là où c'est possible, la messe est célébrée avec un strict minimum de participants (2 ou 3, incluant le ministre qui préside).
- Telle qu'annoncé dans le communiqué du 26 mars, selon un Décret de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements (Prot. 154/20 ; 25 mars 2020), la célébration liturgique doit se faire à l'intérieur de l'édifice sacré, en recourant à la **troisième forme prévue par le Missel Romain** : dans la mesure du possible, on commence par un chant d'introït qui raconte l'histoire de l'entrée à Jérusalem et inclut deux versets du psaume 23. Notez que cette troisième forme ne prévoit pas la bénédiction des rameaux.
- Il n'y aura donc **pas de bénédiction des rameaux** dans les églises paroissiales, oratoires et chapelles de notre diocèse, **ni de distribution de ceux-ci** aux portes de l'église ou ailleurs, de quelque manière que ce soit.



- Pour les paroisses qui ont reçu des rameaux: nous vous invitons à **essayer de les conserver**, au mieux de vos capacités (au frais et dans un environnement humide), dans l'espérance que nous pourrions les bénir plus tard au cours du printemps et les distribuer lorsque nous célébrerons en communauté la victoire du Ressuscité.

ii. Quoi faire en famille ?

Les familles sont invitées à **placer une représentation de Jésus** (image, statue) bien **visiblement aux fenêtres** pour marquer l'entrée en Semaine sainte. Ce sera aussi l'occasion de proclamer notre foi sur la place publique. Outre des suggestions supplémentaires, vous trouverez sur le site web diocésain une proposition d'image qu'on pourra imprimer (voir certains détails concernant le site web au point 4 du présent document).

iii. Quoi faire avec les jeunes ?

Bien que les jeunes, les intervenants jeunesse, les collaborateurs et le peuple chrétien autour d'eux ne pourront se rassembler samedi prochain, la **Journée mondiale de la jeunesse** demeure la journée de célébration et de prière avec et pour les jeunes !

Rejoignons-les en direct le 4 avril, à 17h, sur :

<https://www.youtube.com/watch?v=ygTbG11Y4kA&feature=youtu.be> pour suivre la messe des Rameaux, célébrée par Mgr Lépine, et pour apprécier ensemble la réponse créative qu'ils donnent au thème de cette année: « Jeune homme, je te le dis, lève-toi! »

b. Messe chrismale :

Notre archevêque présidera à huis-clos la célébration de la Messe chrismale à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, le mercredi 8 avril, en soirée (heure à confirmer), en direct sur Sel et Lumière.

- On propose que tous les ministres ordonnés en service de notre diocèse puissent **suivre la célébration en direct**, pour vivre une communion spirituelle au moment du renouvellement des promesses épiscopales, presbytérales et diaconales qui demeure prévu au cours de cette célébration.
- Il y aura bénédiction des huiles saintes et consécration du saint-chrême. Cependant, la distribution de ces huiles est remise à plus tard, lorsque les rassemblements seront de nouveau possibles.

POUR LE TRIDUUM PASCAL :

Nous proposons à tous les pasteurs et à l'ensemble du peuple de Dieu, dans la mesure du possible, de **poser des gestes simples, simultanés**, comme signes de notre communion en Église. Nous invitons les pasteurs et équipes qui prévoient poser des gestes dans leur église paroissiale, comme indiqué ci-dessous, à en **avertir le service des communications** (communications@diocesemontreal.org), afin que celui-ci puisse éventuellement orienter des médias d'information vers des lieux où ces initiatives sont mises en évidence. Les milieux qui le

peuvent être invités à **diffuser ces moments sur les réseaux sociaux** pour qu'un plus grand nombre de fidèles puissent s'unir dans la prière. Pour la célébration des offices du *Triduum*, outre les indications qui vont suivre, **des déroulements liturgiques simplifiés** seront rendus disponibles au début de la semaine prochaine, pour les milieux qui en auront besoin.

c. Jeudi Saint :

- Selon le Décret du 25 mars déjà cité, la faculté de célébrer la messe en mémoire de la Cène du Seigneur, sans la présence du peuple, est concédée à tous les prêtres. Ceux-ci sont invités à la célébrer dans un endroit approprié, en omettant le lavement des pieds de même que la procession finale avec le Saint-Sacrement.
- **Comme geste simultané en paroisse: après la célébration de la messe, une heure d'adoration du Saint-Sacrement et une bénédiction du quartier.**
Il est proposé aux pasteurs qui le peuvent de vivre une heure d'adoration de 19h30 à 20h30, en prolongement de la messe qu'ils auront célébrée plus tôt en soirée, dans l'église ou encore à l'endroit où ils se trouvent. Vers 20h30, ceux qui le peuvent sont invités à sortir sur le parvis de l'église pour bénir le quartier avec le Saint-Sacrement. Ce geste peut aussi être accompli à l'intérieur. Après la bénédiction, le Saint-Sacrement est déposé au tabernacle.
- **À la maison:** les fidèles de notre diocèse pourront se joindre en esprit à cette adoration en plaçant un **cierge allumé** à leur fenêtre, de 19h30 à 20h30.
- Pour accompagner ce temps de prière en commun, des propositions de prières universelles, touchant en particulier le service des autres, ainsi que des méditations de l'Évangile du lavement des pieds seront disponibles sur le site web diocésain. Ces suggestions et d'autres encore seront aussi partagées à tous au début de la semaine prochaine.

d. Vendredi Saint :

- **Comme geste simultané en paroisse: la Croix sur le parvis de l'église.**
En mémoire de la passion de Notre Seigneur, les pasteurs sont invités à placer une croix de procession sur le parvis de l'église de 12h à 15h.
- **À la maison,** les fidèles pourront **vénérer un crucifix** et **placer une croix à leur fenêtre**, en signe de confiance dans le sacrifice du Christ pour nous et dans la victoire de l'Amour sur le Mal, la souffrance et la mort.
- Pour **l'Office de la Passion** (à huis clos: 2 ou 3 participants au maximum):
 - On ajoute à la prière universelle une intention spéciale pour ceux qui se trouvent dans une situation de désarroi, pour les malades et les défunts. Une suggestion de formulation de cette prière sera communiquée au début de la semaine prochaine.
 - Seul le ministre qui préside pose le geste de la vénération de la Croix.
 - La collecte pour la Terre Sainte est reportée au 13 septembre 2020.



- La traditionnelle **Collecte de sang** de l'archevêque est annulée. En ce Vendredi saint, Mgr Lépine encourage tout de même les fidèles qui le peuvent à donner du sang à l'occasion d'une collecte organisée près de chez eux. Consulter le site d'Héma-Québec pour trouver une collecte: <https://www.hema-quebec.qc.ca/> .

e. Samedi Saint:

- En début de soirée, avant la Vigile: veiller avec Marie dans le silence du Samedi Saint. Tous sont invités à **prier les mystères douloureux du chapelet**. Les pasteurs qui le peuvent animent cette prière en lien avec les fidèles de leur paroisse.
- Ressource possible : « Prière en famille dans chaque maison » par Mgr Lépine : https://www.diocesemontreal.org/sites/default/files/ressources/Foi%20catholique/priere_s_courantes/Livret%20-%20Pri%C3%A8re%20en%20famille.pdf

f. Vigile pascale:

- **Comme geste simultané en paroisse: célébrer la lumière de Pâques.**
À 20 h, les pasteurs sont invités à allumer le Cierge pascal, placé, dans la mesure du possible, près des portes ouvertes de leur église paroissiale, à le bénir et à proclamer l'annonce de la Pâque (*Exsultet*). Ce geste peut aussi être posé à l'intérieur.
- Selon le Décret déjà cité de la Congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements, la Vigile pascale ne peut être célébrée que dans les églises cathédrales et paroissiales.
 - Après la liturgie de la lumière, **un choix s'offre aux pasteurs** : poursuivre la célébration simplifiée de la Vigile, ou s'unir par le biais des médias à une célébration en cours ailleurs;
 - Un déroulement simplifié sera communiqué au début de la semaine prochaine;
 - Pour la liturgie baptismale, seul le renouvellement des promesses baptismales est maintenu.
- **À la maison:** les fidèles sont invités à **placer un cierge à la fenêtre**, à 20 h, en signe de l'annonce de la Pâque et de leur foi en la Résurrection. D'autres suggestions d'activités seront communiquées en début de semaine.

g. Matin de Pâques :

- **Comme geste simultané en paroisse: les cloches!**
Les pasteurs et les responsables de chapelles sont invités à faire sonner les cloches de leur lieu de culte **à 11h, pendant 10 minutes**. (Noter l'heure différente des autres dimanches)
- **À la maison:** au même moment, les fidèles sont invités, s'ils en ont, à « **sonner les cloches** », et à **chanter le Gloria et l'Alléluia**, en signe de la joie de Pâques. Alors que le Québec redécouvre le repos du dimanche, on invite les fidèles qui le peuvent à prendre le temps d'un repas en famille, et à partager la joie de Pâques avec leurs proches, par téléphone ou autres moyens de communication. L'Office de catéchèse du Québec prépare

une proposition de rituel pascal à vivre lors d'un repas familial, pour le souper du samedi ou du dimanche de Pâques. Des informations vous seront communiquées sous peu.

2. VOLÉE DE CLOCHES :

Notre archevêque remercie les pasteurs qui ont répondu à l'appel de faire sonner les cloches des églises, le dimanche 29 mars dernier, à midi pendant 10 minutes. Nous avons reçu plusieurs témoignages du réconfort que le son des cloches a procuré à nos concitoyens. Cette initiative a également eu un impact médiatique remarquable, grâce à sa diffusion par les grandes chaînes télé et dans les réseaux sociaux. Ceci a mis en évidence la place essentielle de l'Église dans la vie publique.

Nous invitons donc vivement les pasteurs et tous les responsables à veiller à faire sonner les cloches des églises paroissiales et des chapelles dimanche prochain, le 5 avril, à midi, pendant 10 minutes, en signe d'espérance, de solidarité, de fraternité et de proximité avec les plus fragiles.

Merci aussi de **nous informer**, si vous comptez prendre part à cette initiative (communications@diocesemontreal.org). On invite également tous les fidèles qui le peuvent, à vivre un moment de prière (par exemple, l'Angélus), à la même heure, au son des cloches.

3. LE SACREMENT DE LA RÉCONCILIATION ET LA COMMUNION EUCHARISTIQUE :

Tous reconnaissent que les sacrements de la Réconciliation et de l'Eucharistie sont vitaux pour le peuple de Dieu. En être privés, comme nous le sommes présentement par la situation de pandémie, représente un grand sacrifice pour plusieurs d'entre nous. Ayons la conviction que le Seigneur saura en tirer pour nous un plus grand bien, par les prises de conscience que nous faisons dans ce temps de « jeûne sacramentel ».

- Nous sommes bien privilégiés, en notre pays, de pouvoir nous rassembler dans la paix pour célébrer l'Eucharistie et recevoir la communion, de rencontrer un prêtre pour célébrer le pardon de Dieu.
- Profitons de ce temps de « jeûne » pour augmenter notre désir, notre soif des sacrements, de l'eucharistie en particulier. Sur ce point, je vous invite à écouter et à partager dans vos réseaux ce bref commentaire de notre archevêque: <https://youtu.be/85CkMjkOI-I>
- C'est aussi l'occasion de découvrir, ou redécouvrir, d'autres trésors de notre tradition spirituelle par lesquels le Seigneur nous communique sa grâce et ses grâces: la Parole de Dieu, la liturgie des heures, la prière d'oraison, le soin de plus fragiles, sont autant de lieux de rencontre du Dieu vivant et vivifiant.



- Je rappelle les indications suivantes qui peuvent aussi nous aider:
 1. S'il n'est présentement pas possible de célébrer en sa plénitude le sacrement du pardon, les moyens de communication (téléphone, Internet) peuvent cependant être très utiles pour écouter, apporter du réconfort, donner une bénédiction en vue d'une absolution ultérieure, lorsque les conditions sanitaires permettront une rencontre sacramentelle. Nous invitons tous les pasteurs à communiquer aux membres du Corps du Christ cette indication de la Pénitencerie apostolique: *«Là où les fidèles se trouveraient dans la douloureuse impossibilité de recevoir l'absolution sacramentelle, on rappelle que la **contrition parfaite**, provenant de l'amour de Dieu aimé par-dessus tout, **exprimée par une sincère demande de pardon** (celle qu'à ce moment le pénitent est capable d'exprimer), **accompagnée du désir de la confession**, c'est-à-dire de la ferme résolution de recourir à la confession sacramentelle dans les meilleurs délais, **obtient le pardon des péchés, même mortels** (cf. CCC, n. 1452).»* (Note du 19 mars 2020).
 2. S'il n'est pas possible de recevoir la communion sacramentelle, nous sommes invités à découvrir et développer la vénérable pratique de la **communion spirituelle**, en usage depuis très longtemps dans l'Église. Les ministres sont invités à partager les ressources qui existent à ce sujet.
En voici une: <https://fr.aleteia.org/2020/03/02/coronavirus-sans-la-messe-vivre-la-communion-spirituelle/>

4. COMMUNICATIONS POUR ALIMENTER NOTRE ESPÉRANCE :

- a. Mgr Christian Lépine publie ces jours-ci une **5^e Lettre pastorale**. Elle vous sera envoyée.
- b. <https://www.diocesemontreal.org/fr/covid-19> : cette page nous offre de nombreuses ressources pour continuer à être ensemble missionnaires. Vous y trouverez différents « blocs d'information »:
 - i. **Pour rester informés**: les mises à jour concernant les directives à suivre, les communiqués, les nouvelles importantes, les lettres pastorales de l'Archevêque;
 - ii. **Capsules**, série de vidéos, « Soins de l'Âme », offerts par Mgr Lépine;
 - iii. **Priez chez soi avec la Parole de Dieu**, incluant le commentaire des lectures du dimanche (Célébrer la Parole);
 - iv. **Visionner la messe du jour** : messes sur semaine sur internet en provenance de la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde à Montréal. Du lundi au dimanche, la messe de 8h30 est disponible en direct grâce à la télévision Sel et Lumière. Elle est ensuite accessible en rediffusion toute la journée à partir de 9h30, sur le site diocésain.
De plus, la Télévision Sel et Lumière est présentement en accès gratuit sur les principaux câblodistributeurs canadiens.
 - v. **Adoration eucharistique**: en direct ou en différé



- vi. **Jeunes et familles, en quarantaine, mais jamais seuls** : ressources pour enfants et parents : vivre une quarantaine saine et sainte avec les jeunes et en famille;
 - vii. **Solidarité humaine et chrétienne** : comment notre réseau paroissial, diocésain, chrétien, communautaire, familial peut-il être une Église ouverte... alors que les églises sont fermées ?
- c. En ces temps de pandémie, *Prions en Église* vous offre les textes de la messe du jour afin de nourrir votre vie de prière. <http://www.prionseneglise.ca/>

5. SOUTIEN SPIRITUEL :

On le voit partout, la pandémie occasionne plusieurs situations de détresse morale et spirituelle. Les lignes téléphoniques spécialisées sont prises d'assaut. En Église, alors que Pâques arrive, plusieurs d'entre nous font face à un certain désarroi, à la solitude.

Je vous rappelle brièvement quelques invitations déjà formulées dans le communiqué du 26 mars dernier:

- Là où c'est possible, nous encourageons le personnel pastoral à **donner du temps** à l'accueil des demandes d'écoute et de dialogue par téléphone, vidéo ou par courriel, et à prendre l'initiative d'appeler les paroissiens plus isolés.
- Soigner les **messages d'accueil** au téléphone, l'**affichage** aux portes de l'église et du bureau pour que toute personne en besoin, spirituel ou matériel soit orienté correctement vers ce qu'elle recherche.
- Faire connaître le numéro de la **ligne téléphonique de soutien spirituel** créée tout spécialement par l'archevêché, en ce contexte de pandémie: 1-888-305-0994. Référez au site web diocésain pour faire connaître d'autres initiatives de présence et d'écoute.
- Dans la mesure du possible, prendre part à l'une ou l'autre de ces initiatives diocésaines. Les prêtres qui sont disponibles pour offrir de l'écoute sont invités à contacter André Dupré: adupre@diocesemontreal.org , 514-272-4441.

6. MÉMOS AUX FABRIQUES :

- Une nouvelle communication datée du 30 mars a été envoyée aux Fabriques de la part de Mme Laura Rochford, directeur financier et économiste diocésain, se rapportant au soutien du gouvernement fédéral pendant la pandémie du COVID-19. [NOTE PCU 20200330.pdf](#)
- D'autre part, afin de connaître la situation actuelle des Fabriques, celles-ci recevront sous peu un formulaire leur permettant de dresser un portrait de la situation du personnel rémunéré pastoral et de soutien, des communications en ce temps de pandémie, et du maintien des activités pastorales.



Nous vous rappelons que les bureaux de l'Archevêché sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Pour toute question ou information, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 514-931-7311, ou par courriel à vg@diocesemontreal.org.

En ce temps éprouvant pour notre foi et notre espérance, gardons, frères et sœurs, les yeux fixés sur Jésus Christ et entendons-le nous dire à nouveau: « Courage ! Moi, je suis vainqueur du monde » (Jn 16, 33)

En Lui,



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal